



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique

Synthèse des présidents

1^{er} février 2022

Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique a été porté conjointement par M. Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et par Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition Écologique, chargée de la Biodiversité. Cette démarche a pour ambition de réconcilier l'eau et l'agriculture afin de répondre aux enjeux liés au changement climatique et à notre souveraineté alimentaire.

Le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique, est clôturé par le Premier ministre, le 1er février 2022, après 8 mois de diagnostics, concertations, recherche de solutions pour toutes les échelles concernées.

Cette démarche concluante est illustrée par la qualité des contributions d'une large concertation, des synthèses et des recommandations des présidents de thématiques, par les dynamiques développées à l'échelle des Régions et des Bassins, et par l'investissement de l'État.

Ce document présente la synthèse et les recommandations des présidents ayant conduit les travaux du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique sur les trois thématiques :

- *« Se doter d'outils d'anticipation et de protection de l'agriculture dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques » par Frédéric Descrozaille, député*
- *« Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infrastructures agro écologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation » par Anne Claire Vial, présidente de l'ACTA*
- *« Partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme : réalisations, avancées et perspectives » par Jean Launay, président du Conseil National de l'eau, et Luc Servant, président de la chambre régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine*

Un aperçu de la méthode et de la participation au Varenne termine ce document.

Sommaire

1. Recommandations de Frédéric Descrozaille, président de la thématique 1.....	7
2. Recommandations d'Anne-Claire Vial, présidente de la thématique 2.....	11
3. Recommandations de Jean Launay et de Luc Servant, co-présidents de la thématique 3.....	17
4. Une large concertation et des solutions opérationnelles	23
1. Une démarche réconciliant eau et agriculture.....	23
2. Une participation large et en croissance tout au long.....	24
Liste des abréviations utilisées.....	25

1. Recommandations de Frédéric Descrozaille, président de la thématique 1

« Se doter d’outils d’anticipation et de protection de l’agriculture dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques »

Résumé du rapport de Frédéric Descrozaille en 7 points

(1) Le Groupe de Travail recommande l’adoption d’un Plan stratégique sur sept ans.

L’agriculture française est en train d’affronter une adversité grandissante dans un contexte d’exigences très élevées. Cet affrontement va se traduire par un bouleversement qui en changera le visage : il est à prévoir des ruptures historiques dans les pratiques, les mises en culture, les choix d’abandon ou de (ré)introduction de productions à l’échelle de territoires.

Le Plan stratégique recommandé vise à accompagner cette mutation pour la rendre possible, maîtrisée et durable. Il doit consister à encourager et soutenir les efforts des agriculteurs en matière de protection et de prévention. De ce point de vue, la diversification des exploitations est en soi un objectif à poursuivre.

(2) Ce Plan stratégique s’inscrit donc dans la cohérence globale du Varenne de l’eau et du changement climatique.

Les séquences 2 et 3 dudit « Varenne » vont aboutir à des plans d’adaptation de filières et des conditions stables et sécurisées d’une approche prospective et opérationnelle du problème de l’eau. Ce sont des résultats que le Plan stratégique devra intégrer dans la façon d’accompagner tous les agriculteurs dans cette conduite du changement.

(3) Ce Plan stratégique vise à augmenter le plus rapidement et le mieux possible une généralisation du recours à l’assurance récoltes, en définissant une intervention de l’État ambitieuse, lisible, équitable et maîtrisée.

Il prévoit donc un effort de solidarité nationale à la hauteur de l’enjeu, les conditions du contrôle de son évolution dans la durée et une complémentarité avec l’assurance adaptée à chaque filière.

(4) Politiquement, l'objectif de généraliser le recours à l'assurance récolte se traduit par la dégradation progressive, jusqu'à suppression à terme, de l'indemnisation par l'État des pertes subies par les agriculteurs non assurés.

Cette orientation, lourde de conséquences et exigeante en termes de courage politique, doit se traduire sans délais par une très forte mobilisation de tous les acteurs sur le terrain pour faire connaître le Plan stratégique, son ambition, la très forte adversité du contexte et la façon dont tous les agriculteurs seront accompagnés.

(5) Quatre paramètres ayant une forte incidence budgétaire feront l'objet d'un suivi rapproché et d'ajustements progressifs pour garantir la maîtrise du budget consacré à cet effort national.

Ces quatre paramètres sont les suivants :

- Le niveau de pertes appelé seuil qui déclenche l'indemnisation assurantielle, qui sera égal à la franchise représentant le niveau de pertes à la charge de l'agriculteur,
- Le taux de subvention appliqué aux produits d'assurance récoltes,
- Le niveau de pertes au-delà duquel l'État prend le relais de l'assurance dans l'indemnisation de l'agriculteur,
- Le taux d'indemnisation des pertes couvertes par l'État, dont il est avéré qu'il sera progressivement dégradé pour les non assurés.

(6) Le point de départ de ce Plan stratégique en 2023 prévoit un paramétrage de ces quatre facteurs que l'on peut estimer, globalement, à près de 700 Millions d'euro.

Si ce paramétrage est indicatif, il faut toutefois garder à l'esprit que l'enveloppe budgétaire globale consacrée au lancement de ce Plan stratégique, pour en soutenir la crédibilité, devra être comprise entre 600 et 700 Millions d'euro.

(7) Enfin, le pilotage de ce Plan stratégique doit permettre non seulement d'établir un climat de confiance indispensable entre les professionnels de l'assurance, les agriculteurs et l'État, mais également l'application de trois principes : un principe de mutualisation, un principe d'universalité et un principe de simplification.

Ce sont ces principes qui fondent la recommandation de la création d'instances de partage des risques et de concertation entre assureurs, réassureurs, agriculteurs et État.

Le principe de mutualisation traduit une exigence d'équité : aucun agriculteur, aucune culture, aucun bassin de production ne doivent être la variable d'ajustement d'un phénomène de sélection des risques par les assureurs.

Le principe d'universalité traduit une exigence de cohérence : puisqu'il s'agit de viser la généralisation du recours à l'assurance récoltes, aucun agriculteur ne doit être écarté d'une solution assurantielle possible.

Le principe de simplification traduit une exigence d'efficacité : c'est dans une logique de guichet unique, celui de l'assureur, que ce Plan doit être développé sur le terrain.

2. Recommandations d'Anne-Claire Vial, présidente de la thématique 2

« Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infrastructures agroécologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation »

Synthèse de la présidente Anne-Claire Vial

Les conséquences du changement climatique sont multiples et impactent déjà les activités agricoles. Son accélération peut nous conduire rapidement dans des impasses si nous n'anticipons pas ses conséquences. Ceci dans un contexte économique de la production agricole française déjà préoccupant : le constat est fait d'une dégradation de l'autonomie alimentaire et d'une érosion de l'excédent agricole et agro-alimentaire. Le défi du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique est au cœur de ces sujets.

Le groupe de travail de la thématique 2 s'est inscrit dans une dynamique à l'intérieur du cadre fixé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité :

- prendre en compte les enjeux de souveraineté alimentaire ;
- écouter l'ensemble des parties prenantes ;
- s'appuyer sur les résultats fournis par la science ;
- faire appel au monde de l'innovation.

Nous avons conduit plusieurs chantiers de front, en responsabilité, par délégation ou en complémentarité. Dans un premier temps, nous avons sollicité les attentes et les besoins des filières, les attentes et les propositions des parties prenantes. Nous avons considéré que les filières pouvaient être représentées par leurs interprofessions et les conseils spécialisés de FranceAgriMer. Capitalisant ainsi sur les démarches des plans de transformation des filières, nous avons orienté dès le départ une réflexion amont-aval et incité à une vision transversale.

Nous avons reçu plus de 600 pages de contributions de la part des 35 interprofessions, des 7 conseils spécialisés de FranceAgriMer et de 58 parties prenantes. Ces contributions portent sur l'impact du changement climatique, sur les leviers d'adaptation, sur les besoins et sur les risques. Elles confirment des tendances lourdes de conséquences : baisse de production, baisse de fertilité, déstabilisation des cycles de production, émergence de nouveaux bioagresseurs, renforcement de la pression parasitaire, etc. La disparition de certaines productions ou leur délocalisation sont aussi appréhendées par les filières.

Nous avons aussi délégué aux Chambres régionales d'agriculture, sous pilotage de l'APCA, la mobilisation des acteurs dans les régions pour analyser les conséquences climatiques, à l'échelle des territoires.

Pour compléter les remontées des filières, des parties prenantes et des territoires, nous avons organisé trois webinaires, sur des sujets d'intérêt majeur : contribution de la sélection génétique, leviers pour une irrigation efficiente, agricultures de résilience. À cette occasion, nous avons sollicité les meilleurs experts des questions agronomiques et zootechniques en lien avec le changement climatique. Plus de 650 connexions ont été enregistrées lors de ces conférences.

Enfin nous avons mobilisé la cellule RIT (Recherche Innovation Transfert) bénéficiant ainsi de son savoir-faire pour accélérer le transfert de l'innovation et des connaissances. En complémentarité, nous avons capitalisé sur les travaux du RMT ClimA qui rassemble plus de 30 experts issus de la recherche finalisée et appliquée, du développement, de l'enseignement et des organisations économiques pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Les rendus de la thématique 2

Nous avons favorisé une posture d'écoute à l'égard des filières et des parties prenantes et installé un climat d'ouverture tout en faisant des propositions concrètes et en laissant chaque acteur maître de sa gouvernance et de sa stratégie. Nous sommes conscients que toutes les filières et tous les territoires ne sont pas au même état d'avancement. Ce n'est pas un sujet. Notre préoccupation est d'ancrer définitivement l'adaptation de l'agriculture au changement climatique dans leurs stratégies.

1. Les retours des filières, des parties prenantes et la contribution des trois webinaires

Les acteurs anticipent déjà par la recherche des voies adaptatives au changement climatique. Les experts pointent que l'alimentation hydrique des plantes est incontournable pour permettre la continuité des filières végétales et d'élevages. Le premier levier à mobiliser est celui d'une génétique végétale et animale mieux adaptée aux conditions climatiques à venir. L'ensemble de ces contributions éclairent nos réflexions sur plusieurs points :

- Nous disposons d'une recherche fondamentale et appliquée, publique et privée, active sur ces sujets, souvent en avance sur la scène internationale, donnant des perspectives réelles et dans des pas de temps échelonnés entre le court terme et le long terme. Les webinaires mettent cependant en évidence que les efforts de recherche et développement sont à poursuivre.
- Il y a aussi des initiatives privées portées par des agriculteurs pionniers qui donnent à voir des pistes intéressantes dont il faudra évaluer la généricité.
- Les innovations culturelles, zootechniques, technologiques, numériques, organisationnelles, ... devront être combinées de façon pertinente et à plusieurs

échelles pour apporter de vraies solutions aux agriculteurs. Nous avons également invité le GT3 à participer à nos réflexions sur les exemples d'agricultures résilientes et portons ensemble une recommandation sur l'évolution des systèmes de culture et les services rendus par le sol. L'adaptation au changement climatique nécessitera d'actionner des leviers de résilience qui nous permettent d'augmenter l'efficacité de l'eau.

- Pour s'adapter, les exploitations doivent parfois envisager une reconception du système de production. Ce processus de transition prendra du temps et aura besoin d'accompagnement en formation, en conseil, en financements et en références technico-économiques. Cela doit se faire en partant d'un diagnostic de territoire identifiant les facteurs climatiques limitants propres à chaque périmètre agricole.
- Les techniques d'irrigation ont déjà beaucoup évolué en vingt ans mais on peut et on doit encore progresser sur le pilotage de l'irrigation et la gestion optimisée de la ressource en eau au sein d'une exploitation et d'un territoire.
- L'évolution des réglementations et l'accompagnement de cette transition par des politiques publiques adaptées sont deux points clés pour lever les freins et encourager les initiatives.

2. La Charte d'engagements pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

Une Charte d'engagements pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique a été signée par les ministres, les interprofessions, les conseils spécialisés de FranceAgriMer, l'APCA, l'INRAE et l'ACTA.

La finalité, d'intérêt général, de cette charte est « d'accompagner les mutations de l'agriculture face au changement climatique en préservant les capacités de production des entreprises agricoles et l'emploi du secteur »¹ tout en organisant une utilisation efficace, utile et durable des ressources en eau.

Nous avons cherché à rendre concret et visible l'engagement de tous les acteurs et de l'État. Cette charte a fait l'objet d'un événement le 22 décembre 2021 en présence des ministres.

Les filières et les acteurs des territoires s'engagent à définir, chacun à son niveau, une gouvernance, à finaliser en 2022 une feuille de route et à mettre en œuvre d'ici 2025 leurs plans d'actions. L'État s'engage à inscrire l'adaptation au changement climatique dans les priorités des acteurs de la recherche fondamentale, appliquée, de la formation, du développement agricole et agro-industriel, ainsi que des établissements d'enseignement agricole. L'État s'engage aussi à mobiliser des fonds et des outils : France 2030, PIA4 et CASDAR. Face à la complexité d'accès à ces procédures financières, nous avons travaillé avec les différents services de l'État pour les rendre visibles à l'ensemble des acteurs.

¹ Extrait de l'avis Conseil d'État sur le projet de loi portant réforme des outils de gestion des risques climatiques, avis adopté le 25 novembre 2021

Nous avons confié à FAM, au-delà du Varenne, le suivi des réflexions et du travail à venir conduits par les filières.

3. Élaboration d'une boîte à outils des leviers d'adaptation au changement climatique

Le RMT ClimA en collaboration avec la cellule RIT élabore une boîte à outils des leviers d'adaptation au changement climatique. L'objectif est que tous les leviers soient répertoriés, traités, suivis et valorisés dans une seule base de données.

Plus de 90 leviers de nature différente sont aujourd'hui identifiés et caractérisés chacun par 15 critères d'évaluation technique, économique et organisationnel. Nous commençons la valorisation des références de cette matrice par la diffusion d'une infographie et l'organisation d'un webinar. L'action du RMT ClimA, validé pour 5 ans, s'inscrit dans la durée. Les résultats de ses travaux seront interopérables afin de faciliter leur consultation au travers des centres de ressources existants.

4. Treize diagnostics régionaux

Les travaux du réseau des chambres d'agriculture ont conduit à la formalisation de 13 diagnostics régionaux très riches, associant scénarios climatiques et impacts. Le travail se poursuivra en Régions en 2022, croisant particularités territoriales et réflexions filières, afin de mieux identifier localement les enjeux et les priorités d'actions.

Recommandations du GT2 Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique

Fort des retours filières, des parties prenantes, des diagnostic régionaux, enrichi par les analyses des experts consultés, le groupe de travail GT2 du Varenne de l'eau vous fait part de ses recommandations pour l'après Varenne :

Nos trois premières recommandations fixent le contexte du maintien de l'agriculture : la nécessité d'appréhender toutes les conséquences du changement climatique, de valoriser diagnostics territoriaux et travaux menés par les filières ou les parties prenantes, de disposer de données fiables et actualisées quant à la disponibilité en eau à l'échelle des territoires agricoles. L'augmentation de l'évapotranspiration et la diminution des précipitations estivales sont un vrai challenge en métropole, sachant que 95 % de la SAU de la ferme France sont dans un modèle pluvial aujourd'hui. Loin de se résumer à des tendances générales, les impacts seront variés selon les territoires et les orientations économiques des exploitations, d'où la nécessité d'un diagnostic à l'échelle de l'exploitation et d'un soutien technique et financier pour mettre en œuvre des plans d'actions.

- (1) **Appréhender toutes les conséquences du changement climatique (stress hydrique et thermique, gel, tempêtes, excès hydriques, pression sanitaire, crues...) en valorisant les diagnostics territoriaux et les travaux menés par les filières**

- (2) Améliorer le suivi de la disponibilité en eau à des échelles pertinentes pour les territoires**
- (3) Traduire les diagnostics en plans d'actions pour l'adaptation au changement climatique à l'échelle des territoires et des exploitations**

La quatrième et la cinquième préconisations éclairent les priorités de recherche. D'une part, il faut poursuivre l'amélioration des variétés et des races, suivant un élargissement du champ des critères de sélection, en mettant en œuvre les méthodes de sélection les plus appropriées, en soutenant les démarches de modélisation. D'autre part, il faut prévoir un accompagnement technique et financier face à l'évolution profonde des systèmes de culture et d'élevage, l'appui par des formations et du conseil, qui permettent notamment de mobiliser les services rendus par le sol. L'impact sur l'économie des filières (débouchés et marchés) doit aussi être anticipé.

- (4) Renforcer les moyens sur l'amélioration génétique végétale et animale en valorisant, sur les axes de recherche prioritaires, les méthodes de sélection les plus performantes**
- (5) Accompagner l'évolution des systèmes de production, notamment en améliorant les services rendus par le sol**

Les recommandations 6 à 9 concernent l'organisation de la recherche et du transfert et de leur financement. Elles procèdent d'une volonté d'agréger les connaissances sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique en une seule base de données. Cette dernière doit être interopérable avec les autres sources existantes, enrichie au cours du temps en fonction des nouvelles références produites. Les leviers de résilience doivent faire l'objet d'une gestion concertée à l'échelle nationale afin d'éviter des constructions redondantes. Il faut aussi, via un travail de concertation, identifier les priorités de recherche. Ceci peut être assuré au sein du RMT ClimA avec l'appui de la cellule RIT.

Favoriser les synergies entre les acteurs du continuum recherche-innovation-transfert est jugé nécessaire et très pertinent : des espaces collaboratifs impliquant agriculteurs et acteurs de la R&D, d'où pourront émerger des projets partenariaux recherche académique/recherche appliquée. Ce dernier point nécessite en particulier de déverrouiller les fonds PEPR « sélection variétale avancée » et « agroécologie et numérique ». La réussite du Varenne dépend de la mobilisation de tous les dispositifs de financement.

- (6) Agréger et formaliser les connaissances sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique sous une forme capitalisable et interopérable avec les autres ressources existantes**
- (7) Confier au RMT ClimA, avec l'appui de la cellule RIT, l'animation thématique et la concertation sur les leviers de résilience au changement climatique**
- (8) Favoriser les synergies entre les acteurs du continuum recherche-innovation-transfert**

(9) Mobiliser les financements dédiés à l'innovation (PIA4, France 2030, Horizon Europe, ...) sur les axes identifiés comme prioritaires issus des plans d'actions, régionaux ou de filières, d'adaptation au changement climatique :

La recommandation 10 éclaire spécifiquement les enjeux de formation initiale et continue, propose d'identifier plus clairement l'objectif de l'adaptation au changement climatique dans les programmes d'enseignement, les référentiels de diplômes et d'associer les apprenants aux projets d'expérimentation locaux
Enfin, **la recommandation 11** demande de veiller à la cohérence d'ensemble des politiques publiques d'accompagnement de l'agriculture.

(10) Enseigner la démarche d'adaptation aux changements climatiques dans les formations agricoles initiales et continues, et associer les apprenants à la réalisation des projets régionaux d'adaptation

(11) Assurer la cohérence des politiques publiques d'accompagnement

Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique nous a permis de faire en six mois d'énormes progrès : écouter les attentes de tous, et des agriculteurs en particulier qui en sont les premiers impactés, poser les questions essentielles, examiner les alternatives avec l'éclairage de la science, tracer des axes de travail majeurs pour l'avenir, etc. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire ensemble mais pour cela il faut que les engagements perdurent au-delà de cette première étape.

*« Une vision qui ne s'accompagne pas d'actions n'est qu'un rêve,
une action qui ne découle pas d'une vision c'est du temps perdu »*

Nelson Mandela

3. Recommandations de Jean Launay et de Luc Servant, co-présidents de la thématique 3

« Partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme : réalisations, avancées et perspectives »

Positionnement des co-présidents Luc SERVANT et Jean LAUNAY.

Les Assises de l'eau qui se sont déroulées en 2018 et 2019 ont contribué à mettre le sujet de l'eau en haut de l'agenda politique.

Dès lors, il nous paraît logique que, dans un souci de continuité de l'action publique, les ministères de la transition écologique et de l'agriculture aient souhaité décliner les assises de l'eau sur l'usage quantitatif majeur de l'eau dans le cadre du changement climatique ! L'agriculture, les sécheresses intenses et les gels printaniers dévastateurs y ont ajouté l'urgence !

D'autant que l'eau est le marqueur majeur du dérèglement climatique. Par ses excès (pluies diluviennes, inondations, fonte des glaciers, remontée du trait de côte.) mais aussi par ses manques (canicules, sécheresses, incendies de forêt).

Les assises de l'eau ont déjà permis de poser les sujets du partage (gestion quantitative entre les différents usagers et prise en compte des nécessaires économies d'eau du fait de la pression sur la ressource) et de la protection de l'eau (gestion qualitative). Elles ont aussi permis de montrer que les réponses seront multiples, dans un panier de solutions : incluant les solutions fondées sur la nature comme outils et bonnes pratiques respectueux du cycle naturel de l'eau et de la biodiversité, mais aussi l'engagement dans la mise en œuvre des PTGE, dans les éventuels stockages d'eau à créer, en plus des existants.

L'eau est en effet un élément indispensable pour la transition de l'agriculture et les filières qui en dépendent. Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique a été lancé pour trouver des solutions d'adaptation au changement climatique, que ce soit au niveau des pratiques, de la gestion des sols, de la recherche-développement ; pour identifier les possibilités de mobilisation des ressources en eau en intégrant la place légitime des autres usages et dans le respect du renouvellement des milieux naturels ; en privilégiant une réflexion à long terme et tout en répondant aux objectifs de souveraineté et de sécurité alimentaire.

Ces objectifs deviennent des enjeux majeurs dans un monde secoué par la crise sanitaire, par l'augmentation de la démographie et en proie aux doutes face aux événements climatiques de plus en plus soudains, violents, et souvent décalés dans le temps et dans l'espace.

« Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie au fond, à d'autres, est une folie » ; c'est bien ce qu'a clairement exprimé notre Président de la République.

Le solde positif de la balance commerciale de l'agriculture française est un atout fragile car elle se dégrade progressivement. Ces vulnérabilités potentielles doivent conduire à la meilleure utilisation des ressources en eau disponibles pour la sécurisation de la consommation alimentaire des Français.

Aussi, les préoccupations environnementales sont de plus en plus présentes dans la société et l'utilisation des ressources naturelles doit être raisonnée pour garantir leur préservation et une valorisation optimisée.

L'agriculture doit donc s'engager dans une transition pour répondre à ces défis et ne peut plus poursuivre avec les mêmes schémas de production connus depuis le milieu du siècle dernier.

L'eau, si elle est indispensable à de nombreux usages, dont l'agriculture, est par chance une ressource renouvelable. Elle est un facteur indispensable à la sécurisation de la production et aussi un élément essentiel à la transition de l'agriculture par la diversité des productions qu'elle permet, par la biodiversité qu'elle peut amener.

Le Varenne constitue donc ainsi une étape indispensable pour donner les moyens à l'agriculture de répondre aux missions qui lui sont données pour les décennies à venir.

Dans ce cadre, la thématique 2 apportera un ensemble de leviers pour accompagner toutes les formes d'agriculture dans les mutations rendues nécessaires pour l'adaptation au changement climatique.

La thématique 3, dont nous assurons la coprésidence, doit rechercher quelles sont les ressources en eau mobilisables pour permettre à l'agriculture de répondre aux enjeux à venir, y compris les ressources qui peuvent être dégagées par une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ou par une gestion des sols maximisant la rétention et l'infiltration des eaux. La gestion de cette ressource doit s'appuyer sur un équilibre entre la recherche du retour au bon état des milieux et l'usage pour les activités anthropiques dont la production agricole. Ces deux pans d'équilibre revêtent un caractère d'intérêt général pour le peuple français. Il en va aussi de la survie de certains territoires tant l'agriculture y a une place prépondérante. Si elle est indispensable, la seule économie de l'utilisation de l'eau ne permettra pas de répondre à ces défis.

Il apparaît primordial d'avoir une vision dynamique du retour à l'équilibre en lien avec les territoires, les filières et la création de valeurs.

L'agriculture a engagé de nombreux travaux, changements de pratiques, de productions et de matériels pour utiliser l'eau de manière la plus efficace possible. Beaucoup de bassins ont dû réduire fortement les volumes utilisés. Beaucoup d'aménagements hydrauliques, d'ouvrages de stockage d'eau ont déjà été réalisés, souvent avec le soutien de fonds publics.

En tout état de cause, la gestion de la ressource en eau ne peut s'envisager que dans le cadre d'une réflexion multi-usages.

Ainsi, l'Etat français doit avant tout avoir une expression forte sur les attendus de son agriculture. Nous partageons totalement le positionnement politique affirmé des deux ministres, qui affiche que l'agriculture est un enjeu majeur et d'intérêt général, qu'elle doit accélérer sa transition agroécologique tout en assurant la sécurité alimentaire et que l'eau, dans le respect de l'objectif de bon état, en est un facteur indispensable. La politique agricole et la politique de l'eau doivent être mieux articulées pour répondre à ces enjeux.

Nous proposons donc un positionnement fort inspiré du « principe fronton » adopté par la mission CGAAER- CGEDD « *Eau, agriculture et changement climatique : quelles trajectoires pour 2050 ?* » dans son rapport de 2020 :

« La réponse au changement climatique prévu à échéance 2050 nécessite un changement de modèle agricole, plus économe en eau et protecteur des sols

ET, en même temps

Partout où cela est nécessaire et possible, dans le respect du renouvellement de la ressource et du bon état des milieux, un renforcement de la ressource en eau ».

Ainsi, de manière globale sur le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique,

(1) Dans la continuité de la mission « Bisch » et de l'instruction de juin 2019, il est impératif que les sujets eau et agriculture soient traités dans un cadre transversal.

Vu les défis majeurs, un comité *ad hoc*, inscrit dans le temps long, devra être mis en place sous le double timbre des deux ministères initiateurs du Varenne. Les responsables du développement durable des deux ministères devraient utilement y participer.

Au-delà de cet accord entre les deux présidents, pour le président Luc Servant, cette transversalité nécessaire serait utilement consolidée par la mise en place, à terme, d'un Secrétariat Général de l'eau.

(2) Le Varenne doit être décliné dans les Régions, les Départements et les bassins versants.

Les collectivités possèdent de nombreuses compétences dans la gestion de l'eau, contribuent au développement des territoires et peuvent apporter un appui fort dans la maîtrise d'ouvrage et le financement des actions d'adaptation agricole et des infrastructures à mettre en place. Les Régions ont un rôle clé pour mettre en œuvre de manière opérationnelle sur le terrain la convergence entre adaptation des filières agricoles et renforcement des ressources en eau.

(3) Une ligne budgétaire du MAA doit être mise en place pour soutenir la part agricole dans la réalisation d'infrastructures de développement des ressources en eau.

Les possibilités d'emploi des crédits FEDER et FEADER pour les investissements hydrauliques et pour la réalisation d'ouvrages de renforcement de la ressource en eau multi-usages doivent être expertisées.

(4) Le Varenne doit vivre dans la durée pour établir un lien cohérent et dynamique entre la politique de l'eau et l'usage agricole de l'eau, à travers la poursuite d'un travail concerté entre les ministères de la transition écologique et de l'agriculture, acteurs de ces politiques.

Il n'est qu'un point d'étape, intégrant de manière permanente la variable du changement climatique, ainsi que les préoccupations de souveraineté alimentaire et d'équilibre des territoires.

À propos du groupe de travail sur les PTGE,

Les PTGE doivent être définis comme des outils de déploiement des solutions sur les territoires hydrologiques, intégrant la transition agro écologique et les efforts de sobriété et avec une gouvernance adaptée ; ils doivent permettre de mettre en adéquation les besoins de l'agriculture et les ressources en eau, dans le respect des milieux et de l'eau potable, par des engagements forts des acteurs. Les projets et actions doivent être repris dans des contrats (appuyés sur des guides d'interprétation si nécessaires et/ou des plateformes et/ou des centres de ressources) dont les parties signataires s'engagent à les porter à une échéance rapide.

(5) Nous reconnaissons sans ambiguïté que les PTGE sont des outils adaptés pour trouver les réponses spécifiques dans les bassins en tension.

Les solutions seront apportées par les différents acteurs ; les PTGE ne doivent cependant pas être imposés pour tous les projets de stockage, ni exigés pour bénéficier de financements, notamment pour les petits projets individuels.

(6) Le préfet coordonnateur de bassin doit avoir la capacité de déterminer un délai au-delà duquel il met un terme à la phase de concertation du PTGE, quand le délai initial convenu par les parties prenantes n'a pas permis d'aboutir à un accord.

Une période de 2 à 3 ans semble suffisante pour définir un PTGE.

(7) L'Etat devra également s'attacher à donner suite aux recommandations générales de la mission CGAAER/CGEDD.

(8) Pour y répondre, l'instruction ministérielle de 2019 doit être *a minima* complétée de façon claire et précise pour qu'elle se suffise à elle-même.

Au-delà de cet accord entre les deux présidents, Luc Servant considère nécessaire de procéder à une révision de cette instruction pour répondre à ces objectifs. Cette écriture doit se faire de façon partagée et coconstruite entre les 2 ministères concernés dans un délai d'un an.

À propos du groupe de travail sur la mobilisation des ressources,

L'ensemble des ressources potentielles a bien été abordé lors des 4 réunions de ce GT. Toutes les pistes doivent être étudiées pour sécuriser l'accès à l'eau et rechercher de nouvelles ressources pour répondre aux défis de l'agriculture.

(9) Le stockage de l'eau prélevé hors période d'étiage est le sujet qui interroge le plus, comme levier potentiel majeur de sécurisation de la ressource.

Pour le secteur agricole, cette mesure est celle qui apportera la meilleure sécurisation de l'accès à l'eau en protégeant les milieux à l'étiage par une moindre sollicitation.

L'estimation des volumes disponibles pour l'agriculture doit être faite sur tous les bassins par les préfets coordonnateurs de bassin pour permettre à l'agriculture de porter un projet de transition ou de développement. Le rôle du préfet coordonnateur de bassin doit être renforcé pour déterminer les volumes prélevables à l'étiage et hors basses eaux.

La production d'éléments d'encadrement méthodologique de la détermination des volumes prélevables en étiage dans les eaux superficielles doit aboutir rapidement, au cours de l'année 2022 au plus tard, pour mise à disposition des préfets coordonnateurs de bassin, de même que l'encadrement technique des prélèvements en hautes eaux dans le respect du bon état des masses d'eau, par traduction des conclusions de l'étude OFB (HEPIA Genève et INRAE) en cours.

Une instruction d'application du décret du 23 juin 2021 ou de complément au décret de juin 2021 permettrait de mettre en œuvre ces déterminations de volumes.

Au-delà de cet accord entre les deux présidents, pour Luc Servant, une meilleure sécurisation juridique sera assurée par un complément au décret qui consolidera cette démarche dans la norme.

(10) L'adaptation de l'agriculture au nouveau contexte climatique, par transition vers l'agroécologie intégrant entre autres la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature, qui permettent des optimisations et économies d'eau, nécessite pour la massification de ces pratiques, la mobilisation de soutiens techniques et financiers.

(11) Intégrer le risque croissant de crues dues aux pluies diluviennes ; la limitation des risques passe aujourd'hui par des aménagements sur inondation ; l'étude des PAPI validés pourrait permettre d'aller plus loin et d'étudier les possibilités de stockage de l'eau.

Tout en continuant de limiter les risques, ces ouvrages d'écrêtement de crues prendraient en compte la possibilité de conserver de l'eau plus longtemps pour une utilisation différée lors des périodes d'étiage ou pour la recharge de nappes.

(12) La constitution de structures d'économie mixte et le renforcement des SAR existantes doivent être encouragés pour la maîtrise d'ouvrages multi-usages.

À propos du groupe de travail sur les stratégies d'aménagements,

Les stratégies territoriales à moyen terme (2030) seront constituées à partir des propositions de dix projets prioritaires remontés par les préfets coordonnateurs de bassin.

Les stratégies territoriales à terme de 2050 pourront être éclairées par la réalisation préalable d'une prospective stratégique par scénarios croisant les thématiques agricoles et de l'eau.

Pour nous, il est primordial que les réflexions soient menées à l'échelle des bassins et des territoires avec les collectivités locales et l'ensemble des acteurs locaux. Les objectifs à plus long terme doivent s'inscrire dans l'équilibre gestion durable de l'eau / réponse aux besoins de l'agriculture dans le cadre du changement climatique.

4. Une large concertation et des solutions opérationnelles

1. Une démarche réconciliant eau et agriculture

Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique est porté conjointement par M. Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et par Mme Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition Écologique, chargée de la Biodiversité. Cette démarche a pour ambition de réconcilier l'eau et l'agriculture afin de répondre aux enjeux liés au changement climatique et à notre souveraineté alimentaire.

Elle doit être en mesure de proposer des solutions opérationnelles, concrètes permettant d'apporter des réponses durables et acceptables au défi climatique et qui pourront servir de fil rouge pour la politique agricole française des prochaines années.

Trois principes fondateurs ont été au cœur de la démarche :

S'appuyer sur la science, ses travaux et ses résultats pour objectiver le débat

Faire appel au monde de l'innovation pour trouver de nouvelles solutions

Écouter l'ensemble des parties prenantes pour arriver à une vision concertée et partagée

Les échanges ont été éclairés par les exposés d'experts reconnus dans leurs domaines :

- Pour la recherche fondamentale : INRAe, LSCE (CNRS) ...
- Pour la recherche appliquée : Acta, BRGM, Météo-France, CRIIAM-Sud ...

- Des conférences thématiques du Varenne ont pu s'appuyer sur l'innovation comme piste de solutions pour l'agriculture face aux effets du changement climatique.
- L'organisation du Hackathon a permis de développer des solutions afin de doter l'agriculture d'outils d'anticipation ou de protection vis-à-vis des aléas climatiques.
- Une communauté d'environ 1400 personnes a été créée autour du Varenne et plus de 950 personnes ont participé aux groupes de travail, aux consultations écrites et aux divers événements.
- 408 structures représentant l'ensemble de la profession agricole, les usagers de l'eau économiques ou non, les associations de protection de l'environnement, l'Etat, les établissements publics, la recherche privée et publique, etc.

Cette démarche a été démultipliée grâce à des travaux menés en régions :

- Par les parlementaires locaux ;
- Par les chambres d'agriculture régionales ;
- Par les agences de l'eau ;
- Par les comités de bassin.

2. Une participation large et en croissance tout au long

La participation au Varenne s'est accrue tout au long de l'exercice entre juillet 2021 et janvier 2022 en intégrant toutes les parties prenantes (personnes morales) qui le souhaitent.

En quelques chiffres, la participation au Varenne est caractérisée par...



Liste des abréviations utilisées

ACTA	Association de coordination technique agricole
AE	Agence de l'Eau
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
APN	Association de Protection de la Nature
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
Cellule RIT	Cellule Recherche Innovation Transfert
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CNE	Comité National de l'Eau
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CRIIAM-Sud	Centre de Ressource et d'Innovation pour l'Irrigation et l'Agro-Météorologie, en région Sud
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
FNE	France Nature Environnement
GT	Groupe de Travail
LSCE	Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement
PTGE	Projet de territoire pour la gestion de l'eau
RMT ClimA	Réseau Mixte Technologique Adaptation des exploitations agricoles au changement climatique